



ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement  
et du Transport

Agence Marocaine  
de Développement  
de la Logistique



# STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE



Contrat programme 2010-2015 entre l'Etat et le secteur privé, signé en avril 2010, sous la Présidence Effective de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste**, constituant un plan d'action autour de cinq principaux axes :

## Consistance & objectifs

### Réseau national intégré des zones logistique

70 zones dans 18 villes sur une superficie de 3.300 ha à l'horizon 2030 dont 2.080 ha à moyen terme

### Gouvernance et régulation adaptées du secteur

- Agence Marocaine de Développement de la Logistique
- Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique

### Plan national de formation aux métiers de la logistique

Formation de 61.000 personnes à l'horizon 2015 (19 profils couvrant les niveaux dirigeants, cadres, maîtrise et opérateurs)

- Plan de formation professionnelle aux métiers de la logistique
- Activation du système de l'enseignement supérieur et mise en place de nouvelles entités/filières de formation
- Formation continue

### Développement de logisticiens intégrés performants

- Système de labellisation
  - Mise à niveau des transporteurs routiers
  - Sophistication de la demande pour les services logistiques

- Développement des services intégrés (transport, stockage, services à valeur ajoutée)
- Emergence d'acteurs nationaux dans le domaine du développement/ aménagement des zones logistiques et de leur exploitation
- Amélioration de la sous-traitance des activités logistiques à des acteurs spécialisés

### Optimisation et massification des flux

50 initiatives pour rationaliser et structurer les Supply Chains des principaux flux de marchandises

- Hydrocarbures
- Produits agricoles
- Distribution interne
- Matériaux de construction
- Import / export

## IMPACT IMPORTANT ATTENDU

- Réduction des coûts logistiques au Maroc de 20% à 15% du PIB à l'horizon 2015,
- Accélération de la croissance du PIB en gagnant 5 points sur 10 ans,
- Crédit de 36.000 emplois à l'horizon 2015,
- Réduction des nuisances dues au trafic de marchandises à travers la réduction des émissions de CO2 et la décongestion des routes et des villes.

# DISPOSITIF D'ACTIVATION ET GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE

## Dispositif contractuel d'activation

Dans le cadre de l'exécution de la stratégie nationale de développement de la logistique, le contrat programme entre l'Etat et le secteur privé prévoit la conclusion :

- de contrats d'application pour le développement des plateformes logistiques au niveau régional ;

- de contrats d'application horizontaux et sectoriels relatifs à la formation, à la qualification du transport routier de marchandises ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité logistique relative aux flux des produits énergétiques, produits agricoles, distribution nationale, matériaux de construction et le flux de l'import/export.

## Gouvernance de la stratégie

### Comités de suivi et d'orientation :

- Comité de suivi : chargé du suivi de l'exécution de la stratégie et de la définition des orientations générales pour l'adapter au développement de la conjoncture ;
- Comités sectoriels et régionaux : pour la mise en place et l'exécution des contrats d'exécution et des chantiers.

### Agence Marocaine de développement de la Compétitivité Logistique :



L'AMDL a été créé selon la Loi n° 59-09 (publié au BO en date du 21/07/2011). Elle est chargée de coordonner entre les différents intervenants dans l'amélioration de la compétitivité logistique, et d'intervenir pour la réalisation de projets définis tel que le développement des zones logistiques. Cette agence constitue le bras droit du Gouvernement et du secteur privé dans l'exécution de la stratégie

logistique au Maroc. Le Décret d'application concernant sa création et identifiant les représentants de l'Etat au Conseil de Gouvernement, le siège et la tutelle technique, a été approuvé en mai 2012. Par ailleurs, le mois de novembre 2012 a été marqué par la nomination du directeur général de l'agence et la tenue de son 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration.

### Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique

Cet observatoire sera créé en partenariat entre l'Etat et le secteur privé, et sera chargé de la mesure et du suivi régulier de la performance des services logistiques. Dans ce cadre, il s'agit de :

- Préparation des projets des structures et du statut de l'Observatoire ;
- Réalisation des études préliminaires pour identifier les indicateurs de suivi du développement du secteur.

## AVANCEMENT DE LA STRATEGIE

Dans le cadre de l'activation des stratégies visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, l'exécution de la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique a été marquée par plusieurs réalisations dont principalement :

- Mobilisation du 1/3 du foncier (978 ha) nécessaire au déploiement du réseau national, et ce à travers la signature du contrat d'application de la région du Grand Casablanca ;
- Mise en exploitation des 1ères zones logistiques dans le cadre de la stratégie, dans la région de Zenata à Casablanca ;
- Signature en juin 2011 du contrat d'application relatif à la régulation et à la mise à niveau du transport routier de marchandises dans le cadre du développement des acteurs logistiques ;
- Approbation de la Loi n° 59.09 portant création de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique et sa publication au BO en juillet 2011 ;

Et dans le cadre de l'exécution des hautes instructions de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI** lors du discours du trône de 2010, quant à la nécessité d'une activation optimale de la stratégie nationale de zones logistiques, le Ministère de l'Equipment et du Transport a injecté une nouvelle dynamique dans l'activation de cette stratégie, ainsi 2012 a connu les réalisations suivantes :

- Lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en avril 2012 des travaux de construction de la section maritime de la liaison routière entre le port



Lancement par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, le 24 avril 2012 des travaux de construction de la section maritime de la liaison routière entre le port de Casablanca et la zone logistique de Zenata.

de Casablanca et la zone logistique de Zenata. Avec un coût totalisant 700 millions de dirhams, cette route, longue de 4,3km avec 2\*3 voies, permettra l'amélioration des conditions de transport de marchandises, assurera plus de fluidité au trafic de poids lourds, et contribuera à la décongestion des routes attenantes au port. **Sa Majesté** a également lancé les travaux de construction de la plateforme logistique de l'Office National des Chemins de Fer à MITA ;

- Lancement de la réalisation de la deuxième tranche de la plateforme logistique développée par la SNTL à Zenata ;
- Approbation du décret d'application de la Loi 59.09 concernant l'AMDL en mai 2012 ;
- Mise en place d'un programme de formation professionnelle pour 2012-2013 au profit de 3.160 stagiaires, dans les métiers de transport et de la logistique ;





Pavillon du Royaume du Maroc lors du Salon Atlantique du Transport et de la Logistique SALT 2012 à Tenerife - îles Canaries, du 21 au 23 novembre 2012

- Constitution d'une Task Force dédiée à la logistique composée de 14 cadres du Ministère de l'Equipement et du Transport ;
- Signature d'un contrat, suite à un appel à candidature, avec 2 bureaux d'étude (Roland Berger / Capital Consulting) pour assister l'AMDL dans l'activation de la stratégie durant 2013 ;
- Démarrage effectif de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique conformément aux engagements du programme gouvernemental, après la nomination de son directeur général et la tenue de son 1er conseil d'administration en novembre 2012 ;
- Participation active du Royaume du Maroc dans des salons et foires internationaux spécialisés en logistique, notamment à Barcelone en juin dernier et à Dakar et aux Iles Canaries en novembre 2012, avec le statut d'invité d'honneur ;
- Développement des offres de services logistiques aux acteurs marocains (Voie Express, SNTL-DAMCO, Lord,,) et renforcement de la présence des investissements et d'opérateurs de niveau international (Dascher, Acciona, Gefco, SJ Lopez, Urbanos, Kuehne + Nagel) ;
- Signature d'un accord entre l'AMDL et la SNTL pour le lancement par l'agence d'un appel d'offre selon des critères objectifs pour le choix des opérateurs privés qui bénéficieront d'une offre de location de foncier logistique en cours de construction à Zenata (7 entrepôts de 6.000 m<sup>2</sup>) ;
- Préparation des structures et statut de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique en tant que structure présidée par une personnalité du secteur privée, et réalisation des études préliminaires pour identifier les indicateurs de suivi du développement du secteur.

# EVOLUTION NOTABLE DU SECTEUR

Le Maroc a enregistré un progrès significatif dans le secteur de la logistique ces dernières années, en témoignent des instances internationales :

Le Maroc a obtenu le **50<sup>ème</sup>** rang mondial en 2012 sur la base de l'indicateur de performance logistique (LPI) au lieu du **94<sup>ème</sup>** rang en 2007 soit 44 places gagnées en 5 ans, et ce selon le rapport de la Banque Mondiale « Connecting to Compete 2012: Trade Logistics in the Global Economy » :

Le Maroc a obtenu le **17<sup>ème</sup>** rang au lieu du **21<sup>ème</sup>** parmi les marchés émergents , selon l'indicateur de la logistique des marchés émergeants (Agility Emerging Markets Logistics Index 2013), ce qui représente une amélioration de 4 places en une seule année. Selon le même rapport , le Maroc est classé **2<sup>ème</sup>** parmi les pays qui ont connu un progrès important en logistique,

Ces résultats reflètent l'impact positif et le dynamisme que connaît le Maroc dans le secteur de la logistique grâce à la définition d'une stratégie claire qui commence à s'activer sur plusieurs niveaux, ils reflètent également l'efficacité des orientations et du programme d'action, d'où la nécessité de continuer la mobilisation pour réaliser tous les axes.



Lors du Salon International des Solutions du Transport et de la Logistique SISTL 2012, organisé du 15 au 17 novembre 2012, M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement et du Transport a été reçu par Son Excellence le Président de la République du Sénégal



M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement et du Transport au Salon Atlantique du Transport et de la Logistique - SAIT 2012 à Tenerife - îles Canaries, le 22 novembre 2012



# PLAN D'ACTION 2013

 Les efforts s'intensifient, en partenariat avec le secteur privé représenté par la CGEM, pour augmenter le rythme des réalisations en 2013, et ce à travers un plan d'action ambitieux , comportant plusieurs dispositions notamment :

- Doter l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique , en coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances, de ses outils de gestion et de fonctionnement à court et moyen terme notamment : son organigramme, le statut de son personnel, son budget 2013, plan d'action 2013-2017...) ;
- Mise en place de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique ;
- Préparation et conclusion des contrats d'application, pour la mobilisation du foncier nécessaire au développement de zones logistiques dans les autres régions du Royaume, en se concentrant durant début 2013 sur les pôles : Rabat-Kénitra, Agadir, Tanger-Tétouan, et Meknès-Fès ;
- Préparation et conclusion des autres contrats d'application sectoriels de la stratégie concernant la formation en métiers de la logistique (renforcement de l'offre et de la qualité de la formation et son adéquation avec la demande du marché), l'amélioration des chaînes logistiques du trafic import/Export, des produits énergétiques, des produits agricoles, de la distribution locale et des matériaux de construction ;
- Achèvement de la construction de la 2ème tranche de la plateforme logistique développée par la SNTL à Zenata et de la 1<sup>re</sup> tranche de la plateforme

logistique de l'ONCF à MITA et le lancement des appels d'offre de location de foncier logistique aux opérateurs privés ;

- Finalisation des études techniques et du montage financier pour la construction de la partie terrestre de la liaison routière entre la zone logistique de Zenata et le port de Casablanca, et ce en vue de donner le lancement des travaux ;
- Réalisation des études de marché et études techniques relatifs aux zones logistiques dans les différentes régions du Royaume spécialement celles programmées dans la région du grand Casablanca ;
- Lancement de l'appel d'offre relatif au développement de la zone logistique d'Oulad Saleh dans la région de Casablanca par le privé ;
- Renforcer les actions de marketing de la stratégie à travers la participation à des manifestations internationales de renommé spécialisées en logistique et ce pour attirer les investissements, les opérateurs étrangers, ainsi que pour le renforcement des actions de coopération afin de bénéficier de projets , programmes et financements régionaux et internationaux, et ce pour développer le secteur.

Tous ces efforts permettent de valoriser les étapes franchissées et de réaliser d'autres avancées en mesure de servir l'économie nationale et d'appuyer les stratégies sectorielles du Royaume à travers l'amélioration de sa compétitivité logistique. Cette dernière a effectué un grand saut durant les dernières années grâce aux soins que **Sa Majesté le Roi Mohammed VI** ne cesse d'accorder au développement de ce secteur.